



Résiliation Crédit-bail Pro Véhicule

Par **Audrey GERAULT**, le **11/10/2017** à **14:27**

Bonjour,

Pour faire simple : j'ai souscrit il y a un an un crédit-bail véhicule pour ma SARL. Aujourd'hui je traverse un passage compliqué, mais l'activité reprend correctement au mois de novembre. Par conséquent, j'ai trois loyers de retard pour ce crédit-bail. J'ai donc versé 9 mois de loyer correctement.

Aujourd'hui je reçois un recommandé de l'organisme de crédit-bail, me demandant la restitution immédiate du véhicule, le paiement des loyers impayés majorés ET (c'est là que j'ai un problème) le paiement de l'intégralité des loyers restant à échoir ET en plus la valeur résiduelle définit en début de contrat.

Ce qui fait que pour ce véhicule d'une valeur neuve de 23 000 HT, j'ai déjà payé 4 000 HT et aujourd'hui on me demande 23 350 HT.

Cela me paraît un peu abusif de demander la restitution du véhicule et de le payer en plus.

Qu'en pensez-vous, l'organisme est-il en son droit ?

Par **Visiteur**, le **11/10/2017** à **16:05**

Bonjour,

vous avez un contrat ? (re)lisez le; déjà vous verrez si ces conditions y sont inscrites ?

Par **Audrey GERAULT**, le **11/10/2017** à **16:10**

Bonjour Grenouille,

Oui j'ai un contrat. Cependant, il est simplement inscrit que le bailleur pourra résilier le contrat mais sans détails.